

Prix et accès aux traitements médicamenteux innovants

Déclaration du groupe Outre-Mer

Le projet d'avis qui nous est soumis aujourd'hui, met en lumière un sujet insuffisamment connu de notre population mais qui traduit une nouvelle forme d'inégalités dans notre pays.

En effet, le prix et l'accès aux traitements médicamenteux innovants confirment malheureusement une augmentation des inégalités. Toutefois, l'innovation thérapeutique constitue un nouveau défi dans l'amélioration des besoins de santé mais représente surtout un espoir pour les malades atteints de pathologie lourde. L'enjeu, aujourd'hui, porte sur la fixation des prix des médicaments innovants et met en lumière les nombreux rapports de force qui existent entre laboratoires pharmaceutiques, institutions publiques et instances européennes.

Ainsi, le travail conduit montre bien la complexité du sujet car il impose la prise en compte de plusieurs facteurs :

- le rôle de l'industrie pharmaceutique qui s'appuie sur les coûts engagés dans la recherche et développement pour justifier les prix pratiqués ;
- la complexité législative qui se traduit par le manque de transparence quelques fois teinté de suspicions ;
- les conséquences pour l'assurance maladie avec, à terme, le risque de sélection des patients.

Mais alors comment encourager l'innovation tout en permettant un égal accès aux traitements ?

Dans le domaine de la santé la première obligation pèse sur l'Etat car il a la charge de veiller à la régulation des prix des médicaments et de prévenir le risque d'accroissement des fractures sanitaires et des discriminations dans l'accès aux soins. Cet enjeu constitue une obligation majeure pour notre pays.

Dès lors, il est incontestable que, dans les Outre-mer, ces problématiques vont creuser un peu plus les inégalités et peuvent avoir des conséquences graves sur une situation sanitaire déjà préoccupante.

En effet, il convient de rappeler qu'au-delà des écarts de prix sur les produits de consommation courante, dans nos régions, le prix des médicaments est fixé par application de coefficients de majoration ce qui se traduit par un coût plus élevé que dans l'Hexagone.

De plus, la situation sanitaire marquée par des difficultés persistantes notamment dans l'accès aux soins est doublée de l'asphyxie financière des établissements de santé comme l'a souligné la Cour des comptes dans son dernier rapport sur la santé dans les Outre-mer.

Ces situations spécifiques imposent une véritable prise de conscience forte ainsi que l'intervention des institutions publiques et de l'Etat en la matière pour que les ultramarins aient aussi accès aux traitements innovants sans leur imposer l'unique choix que celui de « syndrome du Boeing » pour se faire soigner dans l'Hexagone. Ce sont autant de raisons qui nous poussent à la vigilance.

C'est pourquoi cet avis n'est pas qu'un éclairage sur cette question mais un véritable appel à l'attention citoyenne et aux pouvoirs publics sur un grave sujet de société pour mettre fin à une nouvelle fracture dans l'accès aux soins.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.